

# TARIF DES CREDITS HYPOTHECAIRES N° 1087 DU 18/04/2024

(Crédits hypothécaires avec une destination immobilière soumis aux dispositions du Livre VII, Titre 4, Chapitre 2 du Code de droit économique)

Le tarif fait partie intégrante du prospectus n° 27 du 21/12/2023

	TARIF DE BASE					Indices de référence
	Taux d'intérêt débiteur annuel	Taux mensuel	TAEG (1)	Frais totaux du crédit (1)	Montant total à payer (1)	
<b>Taux d'intérêt débiteur fixe</b>						
<= 5 ans	4,42 %	0,361 %	6,5 %	27.794,10 €	197.794,10 €	
> 5 ans et max. 10 ans	4,49 %	0,367 %	5,9 %	52.601,20 €	222.601,20 €	
> 10 ans et max. 15 ans	4,52 %	0,369 %	5,7 %	78.791,90 €	248.791,90 €	
> 15 ans et max. 20 ans	4,50 %	0,367 %	5,6 %	105.546,60 €	275.546,60 €	
> 20 ans et max. 25 ans	4,54 %	0,371 %	5,5 %	135.330,70 €	305.330,70 €	
> 25 ans et max. 30 ans	4,74 %	0,387 %	5,7 %	172.300,40 €	342.300,40 €	
<b>Taux d'intérêt débiteur variable</b>						
<b>Formule 1+1+1 (+3,00%/--%)</b>						
<= 5 ans	4,97 %	0,405 %	7,1 %	30.246,90 €	200.246,90 €	3,511
> 5 ans et max. 10 ans	5,29 %	0,430 %	6,7 %	60.094,00 €	230.094,00 €	
> 10 ans et max. 15 ans	5,38 %	0,438 %	6,6 %	91.912,10 €	261.912,10 €	
> 15 ans et max. 20 ans	5,24 %	0,427 %	6,3 %	121.600,20 €	291.600,20 €	
> 20 ans et max. 25 ans	5,20 %	0,423 %	6,2 %	153.648,70 €	323.648,70 €	
> 25 ans et max. 30 ans	5,40 %	0,439 %	6,3 %	195.581,60 €	365.581,60 €	
<b>Formule 5+5+5 (+5,00%/-5,00%)</b>						
<= 10 ans	4,31 %	0,352 %	5,8 %	50.839,60 €	220.839,60 €	2,649
> 10 ans et max. 15 ans	4,39 %	0,359 %	5,6 %	76.925,30 €	246.925,30 €	
> 15 ans et max. 20 ans	4,23 %	0,346 %	5,3 %	100.055,40 €	270.055,40 €	
> 20 ans et max. 25 ans	4,18 %	0,342 %	5,2 %	125.376,70 €	295.376,70 €	
> 25 ans et max. 30 ans	4,38 %	0,358 %	5,3 %	159.668,00 €	329.668,00 €	
<b>Formule 10+5+5 (+5,00%/-5,00%)</b>						
<= 15 ans	4,38 %	0,358 %	5,6 %	76.738,10 €	246.738,10 €	2,649
> 15 ans et max. 20 ans	4,21 %	0,344 %	5,3 %	99.537,00 €	269.537,00 €	
> 20 ans et max. 25 ans	4,16 %	0,340 %	5,1 %	124.698,70 €	294.698,70 €	
> 25 ans et max. 30 ans	4,36 %	0,356 %	5,3 %	158.807,60 €	328.807,60 €	
<b>Formule 10+5+5 (+2,00%/--%)</b>						
<= 15 ans	4,38 %	0,358 %	5,6 %	76.738,10 €	246.738,10 €	2,649
> 15 ans et max. 20 ans	4,21 %	0,344 %	5,3 %	99.537,00 €	269.537,00 €	
> 20 ans et max. 25 ans	4,16 %	0,340 %	5,1 %	124.698,70 €	294.698,70 €	
> 25 ans et max. 30 ans	4,36 %	0,356 %	5,3 %	158.807,60 €	328.807,60 €	
<b>Crédit de pont</b>						
3 ou 6 mois	5,89 %	0,478 %	13,1 %	10.323,30 €	180.323,30 €	
9 ou 12 mois	5,89 %	0,478 %	9,5 %	15.198,90 €	185.198,90 €	
<b>Augmentation maximale (2)</b>						
	1,50 %	0,124 %				



# TARIF DES CREDITS HYPOTHECAIRES N° 1087 DU 18/04/2024

(Crédits hypothécaires avec une destination immobilière soumis aux dispositions du Livre VII, Titre 4, Chapitre 2 du Code de droit économique)

Le tarif fait partie intégrante du prospectus n° 27 du 21/12/2023

## **Crédit bullet: le crédit hypothécaire sans amortissements intermédiaires en capital**

Dans des cas très spécifiques, ING accorde des crédits hypothécaires sans amortissements intermédiaires en capital pour des durées allant jusqu'à 20 ans. Pour ce type de crédits, vous payez uniquement les intérêts pendant toute la durée du crédit. Vous remboursez l'intégralité du capital à l'échéance. Vous pouvez opter pour un taux d'intérêt débiteur variable ou fixe selon le tableau ci-après.

Contactez votre conseiller pour de plus amples informations.

	TARIF DE BASE					Indices de référence
	Taux d'intérêt débiteur annuel	Taux mensuel	TAEG (1)	Frais totaux du crédit (1)	Montant total à payer (1)	
<b>Crédits Bullets</b>						
<b>Taux d'intérêt débiteur variable</b>						
<b>Formule 1+1+1 (+3,00%/--%)</b>						
<= 5 ans	5,21 %	0,424 %	6,4 %	51.661,70 €	221.661,70 €	3,511
> 5 ans et max. 10 ans	5,53 %	0,450 %	6,4 %	103.921,20 €	273.921,20 €	
> 10 ans et max. 15 ans	5,78 %	0,469 %	6,6 %	159.342,70 €	329.342,70 €	
> 15 ans et max. 20 ans	5,85 %	0,475 %	6,6 %	213.336,20 €	383.336,20 €	
<b>Formule 5+5+5 (+5,00%/-5,00%)</b>						
> 6 ans et max. 10 ans	4,90 %	0,399 %	5,7 %	93.517,20 €	263.517,20 €	2,649
> 10 ans et max. 15 ans	5,16 %	0,420 %	5,9 %	144.348,70 €	314.348,70 €	
> 15 ans et max. 20 ans	5,21 %	0,424 %	5,9 %	192.528,20 €	362.528,20 €	
<b>Taux d'intérêt débiteur fixe</b>						
<= 5 ans	4,92 %	0,401 %	6,1 %	49.315,70 €	219.315,70 €	
> 5 ans et max. 10 ans	5,09 %	0,415 %	6,0 %	96.781,20 €	266.781,20 €	
> 10 ans et max. 15 ans	5,27 %	0,429 %	6,0 %	147.102,70 €	317.102,70 €	
> 15 ans et max. 20 ans	5,41 %	0,440 %	6,1 %	199.056,20 €	369.056,20 €	
<b>Augmentation maximale (2)</b>	1,50 %	0,124 %				

(1) Le taux annuel effectif global (TAEG) représente le prix de revient du prêt sur base annuelle et tient compte des différents coûts afférents à un crédit habitation. Pour calculer ce TAEG, ING a utilisé les suppositions et montants ci-dessous :

- le montant emprunté de 170.000 EUR pour la durée maximale indiquée et le mode de remboursement par paiements mensuels fixes ou crédit bullet
- le montant total des intérêts qui sont payés
- les frais de dossier de 350,00 EUR
- les frais d'expertise de 250,00 EUR pour faire estimer la valeur de votre habitation par un expert
- les frais de notaire (autres que les honoraires) estimés à 4.106,20 EUR pour l'établissement d'une inscription hypothécaire totale pour un montant de 170.000 EUR
- le total des primes d'assurance(s) solde restant dû, la prime annuelle moyenne pour une durée de 20 ans étant estimée à <montant> EUR pour 2 preneurs de crédit tous deux en bonne santé, non-fumeurs et âgés de 38 ans, le montant assuré pour chaque preneur de crédit étant égal à 85.000 EUR
- le total des primes d'assurance habitation en tant que propriétaire, la prime annuelle moyenne étant estimée à <montant> EUR pour une habitation standard d'une superficie moyenne du bâtiment principal comprise entre 201 m2 et 225 m2 selon l'indice ABEX actuel (voir [www.abex.be](http://www.abex.be)).
- Les frais de tenue d'un compte courant ING de 54 EUR par ans correspondant aux frais d'un Compte Vert ING.

(2) La proposition de taux personnalisée qu'ING offre tient compte d'un nombre d'éléments objectifs lié au dossier et au client, à savoir : le projet, le type de crédit, la durée, la variabilité du taux, le type de remboursement, la quotité du prêt, la capacité de remboursement, la relation du client avec la banque, le profil de risque du client et l'usage du bien immobilier. Basé sur ces éléments, le taux publié peut être augmenté ou diminué. L'augmentation maximale est.....



# TARIF DES CREDITS HYPOTHECAIRES N° 1087 DU 18/04/2024

Crédits hypothécaires avec une destination immobilière soumis aux dispositions du Livre VII, Titre 4, Chapitre 2 du Code de droit économique)

Le tarif fait partie intégrante du prospectus n° 27 du 21/12/2023

Le taux d'intérêt de base applicable à votre prêt hypothécaire est le suivant : [taux de base sans réduction conditionnelle] % par mois/ [taux de base sans réduction conditionnelle] % par an

Les réductions conditionnelles s'appliquent au taux de base:

Réductions conditionnelles	Réduction accordée	
	Mensuelle	Annuelle
La souscription d'une assurance solde restant dû (1), par l'intermédiaire d'ING Belgique, à concurrence d'au moins 100 % du montant du prêt hypothécaire contracté par emprunteur. Si l'assureur du solde restant dû refuse d'assurer un des emprunteurs, la réduction accordée est maintenue.	-0,021 %	-0,25 %
Ou	Ou	Ou
La souscription d'une assurance solde restant dû (1), par l'intermédiaire d'ING Belgique, à concurrence d'au moins 100 % du montant du prêt hypothécaire, réparti proportionnellement entre les emprunteurs. Si l'assureur du solde restant dû refuse d'assurer les deux emprunteurs, la réduction accordée est maintenue.	-0,013 %	-0,15 %
La souscription d'une assurance incendie (1), par l'intermédiaire d'ING Belgique, à concurrence de la valeur à neuf des biens immobiliers servant de garantie hypothécaire ou pour lesquels le prêt est contracté. Si le bien en question est assuré via une assurance immeuble (appartement) et: a. si l'emprunteur occupe lui-même l'appartement, au moins l'assurance incendie pour le contenu doit être souscrite via ING Belgique. b. si l'emprunteur n'occupe pas lui-même l'appartement (bien destiné à la location), l'assurance incendie de la résidence principale de l'emprunteur doit être souscrite via ING Belgique.	-0,013 %	-0,15 %
Domiciliation (2) des revenus (revenus professionnels, revenus de remplacement, allocations ou autres types de rentrées) chez ING et au moins 20 opérations de débit par mois sur l'ensemble des comptes à vue ING d'au moins un emprunteur. Par opération de débit, il est entendu : les achats effectués au moyen de la carte de débit ING, le paiement de factures, les virements externes et les retraits d'argent.	-0,013 %	-0,15 %

(1) Cette assurance doit être en ordre au plus tard à la date de l'acte de crédit. Cette réduction conditionnelle cesse de s'appliquer si ces assurances sont résiliées pendant la durée du prêt.

Pour un prêt hypothécaire ayant pour objet l'achat d'un terrain (constructible), l'option d'assurance incendie n'est pas disponible.

L'assurance solde restant dû n'est pas disponible avec un crédit-pont, et n'est pas disponible pour les non-résidents.

(2) La domiciliation du revenu doit être effectuée au plus tard dans les 6 mois qui suivent l'acte de crédit, faute de quoi cette réduction cessera de s'appliquer.

Les remises conditionnelles ne s'appliquent pas aux crédits ponts.

En plus de la ou des remises conditionnelles, une remise unique pour économie d'énergie peut être accordée de manière définitive et irrévocable:

Réduction pour économies d'énergie	Mensuelle	Annuelle
Cette réduction est applicable aux nouveaux prêts hypothécaires si l'une des conditions ci-dessous est remplie: ▪ Achat d'une habitation existante à faible consommation d'énergie, sur présentation d'un certificat PEB valide avec les valeurs suivantes ○ ≤ 100 kWh/m <sup>2</sup> /an pour un appartement ; ○ ≤ 200 kWh/m <sup>2</sup> /an pour une maison. Construction d'une habitation ou achat d'une nouvelle habitation sous le régime de la TVA avec une valeur PEB maximale de 100 kWh/m <sup>2</sup> /an. Cette réduction est définitive et ne nécessite pas la remise d'un certificat PEB valide.	-0,008 %	-0,10 %



# FRAIS CREDIT HYPOTHECAIRE

Vous trouverez ci-après un aperçu des frais liés à votre crédit hypothécaire.

FRAIS DE DOSSIER POUR UNE NOUVELLE DEMANDE	
FRAIS DE DOSSIER (1)	
Frais de dossier	350,00 EUR
Frais de dossier (crédit pont)	300,00 EUR
Frais de dossier (refinancement crédit hypothécaire ING)	175,00 EUR
Frais de dossier (refinancement crédit pont ING)	150,00 EUR
FRAIS D'EXPERTISE	
Frais d'expertise (par habitation)	250,00 EUR
Frais d'expertise terrain à bâtir / contrôle des travaux	150,00 EUR
FRAIS DE DOSSIER POUR ADAPTATION(S) AU CONTRAT	
Frais de dossier pour adaptation(s) d'un crédit hypothécaire	175,00 EUR
Frais de dossier pour adaptation(s) d'un crédit pont	150,00 EUR
Duplicata attestations diverses	50,00 EUR
INDEMNITES CONTRACTUELLES	
Indemnité pour mise à disposition du capital	Jusqu'au 6 <sup>e</sup> mois : 0,00 % Du 7 <sup>e</sup> au 12 <sup>e</sup> mois : 1,75 % A partir du 13 <sup>e</sup> mois : 2,00 %
Indemnité de emploi	3 mois d'intérêts sur le capital remboursé anticipativement

(1) Lorsque différents crédits sont souscrits simultanément dans une nouvelle demande de crédit, le montant total des frais de dossier ne peut pas excéder 650,00 EUR.